

**COMMISSION DE CONCERTATION
OVERLEGCOMMISSIE**

Séance du mercredi 24 février 2021 à 09:00.
Zitting van woensdag 24 februari 2021 om 09:00.

ORDRE DU JOUR
DAGORDE

Approbation du procès-verbal précédent.
Goedkeuring van het vorige proces-verbaal.

09:00

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

Monsieur Sebastien DUPONT

Godetialaan 47

1702 Dilbeek

**URB/6615-
20**

Objet de la demande :

mettre en conformité la construction d'un bâtiment en intérieur d'îlot, le changement de la division des châssis en façade avant, la peinture de la façade avant au niveau du rez-de-chaussée et le placement d'une enseigne
het conform stellen van de bouw van een gebouw in de binnenkant van het huizenblok, de wijziging van de raamindeling in de voorgevel, het schilderen van de voorgevel ter hoogte van het gelijkvloers en de plaatsing van een uithangbord

Adresse de la demande :

Avenue Louis De Brouckère 53

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation et le long d'un espace structurel;

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Enquête publique du 21/01/2021 au 04/02/2021.

09:30

URB/6624-20

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

Monsieur Ivan PRETEL MARTINEZ

Rue Jules-Emile Raymond 8 bte 2
1160 Auderghem

Objet de la demande :

mettre en conformité des transformations divers (annexe au rez-de-chaussée, construction au fond de parcelle, changement d'esthétique et travaux de stabilité intérieurs)

het conform stellen van diverse verbouwingen (aanbouw op het gelijkvloers, bouwwerk achteraan het perceel, wijziging van esthetiek en stabiliteitswerken binnenin)

Adresse de la demande :

Rue Henri Meuwis 26

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation;

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;

dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) ;

dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable) ;

application de l'art. 207 §1.14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)

Enquête publique du 28/01/2021 au 11/02/2021.

10:00

URB/6595-20

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

BPA S.A.

Monsieur Patrick BOUWEN

Hoogveldweg 155 bte 3
2500 LIER

Objet de la demande :

construire un immeuble de logements de 25 appartements

het bouwen van een appartementsgebouw met 25 appartementen

Adresse de la demande :

Venelle Chopin 7

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation à prédominance résidentielle;

Les limites du PL n° 35.

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) ;

dérogation à l'art. 8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)

dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

Enquête publique du 14/01/2021 au 12/02/2021.

10:30

URB/6610-20

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

Monsieur Adrien COLLIN

Avenue Richard Mazza 22
1083 Ganshoren

Objet de la demande :

**construire une extension en façade arrière
het bouwen van een uitbreiding aan de achtergevel**

Adresse de la demande :

Avenue Richard Mazza 22

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation à prédominance résidentielle;
Les limites du PPAS VIII « Château de Rivieren » en zone de constructions d'habitations semi-ouverte, en zone de recul et en espace réservé aux cours et jardins à l'exclusion de toute constructions.

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

art. 126§11 Dérogation à un PPAS

Enquête publique du 28/01/2021 au 11/02/2021.

11:00

URB/6626-20

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

Monsieur Abdelfettah SELLAMI

Venelle Mozart 53
1083 Ganshoren

Objet de la demande :

**construire une véranda en façade arrière
het bouwen van een veranda aan de achtergevel**

Adresse de la demande :

Venelle Mozart 53

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation à prédominance résidentielle;
Les limites du PL n° 35.

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

*art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir ;
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*

Enquête publique du 21/01/2021 au 04/02/2021.

11:30

**URB/616/
19**

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

BARCLAY GROUP S.P.R.L.

Avenue des Croix de Guerre 120

1120 Bruxelles

Objet de la demande :

transformer un commerce en activité "culture et divertissement", exploiter une salle de jeux

het verbouwen van een handel tot activiteit "cultuur en entertainment", het uitbaten van een speelzaal

Adresse de la demande :

Avenue Charles-Quint 39

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones d'habitation, en lisière de noyau commercial et le long d'un espace structurant ;

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

application de la prescription particulière 22.1. du PRAS (affectation des étages au commerce en liseré de noyau commercial)

Enquête publique du 21/01/2021 au 04/02/2021.

12:00

**URB/6483-
19**

Demande de permis d'urbanisme introduite par :

PARTICIPATION CITOYENNE A.S.B.L.

Rue de Termonde 156-160
1083 Ganshoren

Objet de la demande :

démolir un bureau et entrepôt, construire un centre culturel et culturel musulman

het slopen van een kantoor en een pakhuis, het bouwen van een islamitisch cultureel en gebedshuis

Adresse de la demande :

Rue de Termonde 160

Cette demande est située dans :

Les limites du PRAS en zones mixtes et en zone tampon de 60m Natura 2000 ;

Les limites du PPAS VI « Charles-Quint – Basilique » en zone d'habitat et d'entreprises et en zone d'habitat et d'entreprises en intérieur d'îlot ;

Cette demande est soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) ;

dérogation à l'art. 5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) ;

dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) ;

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;

art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 ;

application de la prescription générale 0.7. du PRAS (équipements ne relevant pas des actes autorisés ou dépassant la superficie de plancher autorisée prescrits dans la zone) ;

application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).

Enquête publique du 28/01/2021 au 11/02/2021.
